



Arrêté n° 2024 / 184

Portant autorisation de stationnement
et de montage du cirque « RITZ » sur le champ de foire.

Le Maire,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,

VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,

VU l'article R 610-5° du code pénal,

VU la demande de Monsieur le Directeur du cirque « RITZ » en date du 19 avril 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité sur la voie publique,

ARRÊTE

Article premier : la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits du jeudi 25 juillet 2024 à 08h00 au jeudi 1^{er} août 2024 à 12h00, sur la partie sablée de la place du champ de foire, espace compris de l'avenue de Coat Meur à la hauteur du passage Daoudour, ceci afin de permettre l'installation du cirque RITZ. Les travées allant du passage Daoudour à la rue de Bideford devront restées libres au stationnement.

Article deux : la mise en place et le retrait de la signalisation seront effectués par les services techniques municipaux.

Article trois : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU.

Article quatre : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur général des services de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 22 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire « FINANCES-TRAVAUX-AGRICULTURE »

Louis SALIOU

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

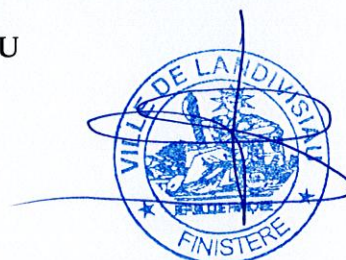
En préfecture, le.....

Et de la publication, le 22/07/24

Fait à Landivisiau, le 22/07/24

L'Adjoint au Maire

Louis SALIOU



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / CS 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : landivisiau@ville-landivisiau.fr / Internet : www.landivisiau.bzh